



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

## **La Municipalité de Sainte-Martine se joint à plusieurs autres municipalités du Québec afin de déclarer l'état d'urgence climatique**

**Sainte-Martine, le 13 février 2019** – Le conseil municipal de Sainte-Martine a adopté lors de la séance publique d'hier une résolution d'appui à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique visant à reconnaître cette urgence et la nécessité d'une transition écologique.

« Le conseil s'engage à accélérer la mise en place des mesures visant à accroître le transfert modal de l'automobile vers le transport en commun et les modes actifs de déplacement (marche et vélo) » peut-on lire dans la résolution.

Du même souffle, la Municipalité demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'implantation de mesures visant l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique et d'appuyer concrètement les villes à faire face à l'urgence climatique.

Le conseil municipal de Sainte-Martine a pris en considération les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui confirment l'urgence d'agir afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de déployer des mesures de lutte contre le réchauffement climatique et pour la protection de l'environnement.

« Des transitions rapides et de grandes envergures dans les domaines où les municipalités peuvent agir plus directement, comme l'urbanisme, le transport et l'aménagement du territoire, sont nécessaires à court terme pour limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC », reconnaissent les élus de Sainte-Martine.

La Municipalité de Sainte-Martine a déjà prévu diverses interventions au cours de l'année 2019 afin de contrer le réchauffement climatique et diminuer l'émission de gaz à effet de serre. Mentionnons l'aménagement des berges de la rivière Châteauguay ainsi qu'une plantation d'arbres afin d'augmenter la couverture forestière sur le territoire.

La Municipalité de Sainte-Martine n'en est pas à ses débuts en ce qui a trait aux actions écoresponsables. Au cours des dernières années, il fut réalisé :

- L'acquisition d'un véhicule électrique et l'installation d'une borne électrique ;
- Le remplacement d'un vieux chauffage au mazout pour un chauffage au propane dans la caserne ;

- Même la rénovation de la bibliothèque au 164, rue Saint-Joseph a été teintée d'actions écoresponsables. Mentionnons le remplacement d'un système de chauffage au mazout par un chauffage électrique et le remplacement de la toiture par un revêtement pâle minimisant l'effet de réchauffement ;
- La plantation d'arbres quant à elle n'est pas une nouvelle pratique, mais comme elle est importante, elle est réalisée annuellement depuis quelques années déjà.

Enfin, cet appui cadre dans les Principes et orientations 2017-2021 de la Municipalité de Sainte-Martine. Particulièrement le Volet 3 – L'environnement et le développement durable dont les orientations sont :

- Favoriser des décisions et des interventions qui contribuent à l'amélioration des aspects environnementaux ainsi qu'au développement durable sur son territoire, et ce, dans les limites de sa compétence et des ressources disponibles ;
- Encourager et appuyer les initiatives de concertation et de collaboration des acteurs clés dans les domaines qui ne sont pas de sa compétence et qui visent à inciter ou mettre en œuvre des interventions favorables des aspects environnementaux et au développement durable sur son territoire.

Pour en savoir plus sur les Principes et orientations 2017-2021 de la Municipalité de Sainte-Martine, consulter le site Internet au [www.municipalite.sainte-martine.qc.ca](http://www.municipalite.sainte-martine.qc.ca).